

Référence: IBHPCA17
Insecticide Volants

Biocide classé TP 18 : Insecticides acaricides
Elimine mouches, guêpes, moustiques...

-Description et domaine d'application :

Insecticide à base de Pyrèthre, de tétraméthrine, de Permethrine, de Butoxyde de Piperonyle et de citronnelle. Le choix et la parfaite conjugaison de ses constituants fait de cet aérosol un produit très efficace, particulièrement pour lutter contre les insectes volants avec un impact réduit sur l'environnement du fait de l'efficacité à faible dose. Le Pyrèthre est un extrait naturel des fleurs d'un végétal (*Pyrethrum cinerariaefolium*), sans danger pour l'homme et les animaux à sang chaud, son action est très rapide en attaquant le système nerveux des insectes, une paralysie musculaire foudroyante en résulte (effet d'abattement / knock-down).

La tétraméthrine agit également rapidement en attaquant le système nerveux des insectes, une paralysie musculaire foudroyante en résulte renforçant donc l'effet d'abattement du pyrèthre naturel.

La Permethrine est un pyrèthrinaïde stable à la lumière et à la chaleur d'une grande efficacité sur la mortalité des insectes (effet de mortalité / kill). Elle possède un large spectre d'action sur les insectes volants et rampants et une activité résiduelle qui permet à cet aérosol insecticide d'agir encore, longtemps après la pulvérisation.

Le Butoxyde de piperonyle est un synergiste sans danger sur le plan toxicologique mais qui permet d'augmenter l'effet d'abattement du Pyrèthre et l'effet de mortalité de la Permethrine, en inhibant le système de détoxication.

Domaines d'utilisations :

Lutte contre un grand nombre d'insectes : mouches , moustiques, moucheron, teignes, guêpes, bourdons, frelons, poux, puces, blattes (cafards), perce-oreilles, fourmis, cloporte, mites, etc...

Utilisable en milieu domestique ou professionnel :

Maisons, magasins, hôtels, restaurants, entrepôts, bureaux, écoles, salles de réunion, W-C, garages...

-Mode d'emploi :

Tenir l'aérosol verticalement. Pulvériser directement sur les insectes ou quelques secondes au centre et dans les coins de la pièce à traiter, dans la partie haute du volume.

Ne pas utiliser sur les humains ni sur les animaux. Ne pas utiliser à proximité d'aliments, boissons, matériels et surfaces destinés à être en contact avec les aliments et boissons.

-Conditionnement :

Aérosol de 650/500ML. Carton de 12.

UFI : YQ70-X0UH-G00J-PQDJ

SYNAPSE, déclaration 279714.1

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES).

La demande n° **DI-20-07626** a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le numéro **d'inventaire : 66108**.

